



## UN P.P.P FLUVIAL POUR LES MATÉRIAUX

**Le mardi 30 octobre 2007, Voies navigables de France et l'entreprise GSM ont signé un contrat de partenariat dont l'objet principal est la promotion du transport fluvial des matériaux. Il vise également à promouvoir l'investissement et la formation des hommes à ce secteur d'activité.**

**Jérôme BAUDRILLART**

### **Un contrat de partenariat pour développer le transport fluvial**

Le Grenelle de l'environnement constitue un des vecteurs de promotion de la voie d'eau pour le transport de marchandises en France et en Europe. Il recommande une substitution importante du transport routier vers le mode fluvial afin de limiter les émissions de CO<sub>2</sub>. C'est dans ce cadre, que l'entreprise GSM et VNF ont allié leurs forces et leur savoir-faire en créant un partenariat public/privé visant à développer et inciter les entreprises à utiliser le transport fluvial pour la livraison des matériaux. GSM

(filiale d'Italcementi Group) est un exploitant et un distributeur des granulats (sables et graviers) destinés au marché du BTP. VNF, créé en 1991, est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère de l'équipement du Tourisme et de la Mer. Il est chargé de l'entretien et de la gestion de 6700 km de fleuves, rivières et canaux en France, tout en assurant la promotion du transport de marchandises et de passagers.

Ce contrat de partenariat s'inscrit dans la continuité de l'accord cadre VNF/UNICEM signé le 10 mars 2004. Ce dernier a pour objet de contenir la progression du trafic routier de matériaux de construction et de maintenir en bordure de voie d'eau le tissu industriel consommateur de matériaux. L'accord VNF/UNICEM a eu également comme aboutissement le développement des plates-formes multi-modales des voies navigables tout en favorisant le réinvestissement dans le matériel fluvial (péniches de transports de marchandises).

Le frein que souhaiterait lever le nouveau contrat de partenariat serait de mettre en œuvre la liaison Seine-Nord-Europe en 2008. Cela permettrait l'interconnexion des

fleuves entre eux pour assurer l'échange des flux de marchandises d'un point à un autre. Le partenariat a également pour objectif de créer des vocations et renouveler le matériel fluvial. Comme le dit François Bordy Président de la VNF : « *L'objectif de ce partenariat est de former des conducteurs de bateau, mais aussi d'inciter les jeunes à devenir chef d'entreprise, pour investir dans le secteur et prendre des risques.* »

L'installation de plate-formes multi-modales est très onéreuse, malgré un fort retour sur investissement. GSM par exemple, possède 5 plates-formes fluviales, dont une industrielle celle de Gennevilliers, qui engendre ainsi 50 ans de présence au bord de la Seine.

### **Informations chiffrées**

- 3 millions de déblais de chantier circulent sur la Seine soit 150 000 camions économisés sur la route
- Plus de 40 000 tonnes de matériaux sont livrés sur la plate-forme de Gennevilliers
- Trafic de plus de 300 000 tonnes par an de marchandises livrées par voie d'eau
- Le Prix unitaire de la tonne de granulat vendue par GSM à ses clients est de 7,50 €



Ce contrat de partenariat public/privé vise à créer des outils d'études et favoriser la recherche pour réaliser des économies de transport. L'objectif à long terme est d'identifier et de mettre en œuvre le recours des entreprises à la voie d'eau. Le contrat stipule en outre une obligation mutuelle des deux acteurs. GSM s'engage à maintenir sa politique de report modal vers le fluvial partout où cela est possible tout en améliorant les conditions de manutention ainsi qu'en favorisant le renouvellement de la cale et des métiers de la batellerie. De son côté, VNF s'attellera à soutenir GSM dans la recherche de nouveaux gisements comme le granulats marin. L'entreprise publique fournira en plus à GSM une assistance technique ainsi qu'une aide financière pour moderniser le matériel de transport fluvial, tout en assurant la formation des hommes au métier (chefs d'entreprises, techniciens, bateliers).

## La voie fluviale, un mode de transport en devenir

Depuis 10 ans, le transport fluvial a pris du poids en France et s'est libéralisé. La voie d'eau est comme l'explique Philippe Doniol, Directeur Général de GSM « un moyen de transport des matériaux optimal bien plus fiable que la voie routière ». Un convoi fluvial remplace à lui seul 250 camions et consomme 5 fois



Une péniche réalise une économie de 533 tonnes équivalent pétrole par an.

moins d'énergie. Plus un mode de transport va vite, plus il consomme. Ainsi la voie fluviale constitue à elle seule le levier d'une politique de développement durable. En effet, un bateau ou une péniche réalise une économie de 533 tonnes équivalent pétrole par an. Le choix du fluvial à l'instar de la route permet de ne pas avoir d'accidents liés à la circulation de véhicules terrestres, ce qui l'avantage nettement par rapport au camion. Un accident de la circulation peut entraîner un retard de livraison d'une demi-journée. Tous les 4-5 ans est réalisé un plan d'aide à la modernisation pour que le mode fluvial devienne

opérationnel et réponde à la demande des chargeurs. Une association pour promouvoir la voie fluviale a été créée.

L'EPF (Entreprendre pour le Fluvial) souhaite rassembler toute la profession autour d'un projet commun celui de la compétitivité de ce mode de transport par rapport aux autres existants tels que le chemin de fer ou la route. Cette association constitue un réel enjeu pour la profession.

## Les formations

Le transport fluvial a besoin d'hommes. C'est pourquoi des formations professionnelles et très pointues se sont créées. Le CAP de navigation fluviale a pour but de former en deux ans des matelots qualifiés. Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, il propose un enseignement en continu dans un lycée ou en alternance. La mention complémentaire Transporteur Fluvial permet aux titulaires du CAP navigation fluviale de continuer leurs études et d'approfondir leurs compétences notamment en matière de gestion, de maîtrise des techniques de navigation et de sécurité. Le Diplôme Supérieur de la Navigation Intérieure de l'INSI (Institut supérieur de la Navigation Intérieure) et délivré par le CNAM ; d'une durée de deux ans post bac il constitue l'unique formation de transport et de logistique spécialisée en transport fluvial. La formation alterne des cours théoriques et pratiques et offre une immersion de huit mois en entreprise. ■



Philippe Doniol Directeur Général de GSM et François Bordy Président de VNF ont signé un contrat de partenariat afin de promouvoir le transport fluvial.